



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par : Léa GOSSOT
Tél : 07 86 48 90 64
Mél : ddt-cdpenaf67@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 12/02/25

Le préfet du Bas-Rhin

à

Monsieur le Maire de
Bischoffsheim

Objet : Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Bas-Rhin sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de Bischoffsheim

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Bas-Rhin a statué, en application des dispositions de l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, lors de sa séance du 4 février 2025, sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU, que vous lui avez soumis.

Le projet consiste en des ajouts dans le règlement graphique et le PADD du PLU afin de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque flottante sur une gravière en cessation partielle d'activité, situé le long de la RD 207 à l'Est de la commune.

La commission relève que les modifications effectuées dans le PLU se limitent à permettre la réalisation du projet de centrale photovoltaïque, sans ouvrir de possibilités de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers supplémentaires.

Considérant les éléments présentés et après délibération, la commission émet, à la majorité, **un avis simple favorable** sur ce projet.

Le président de la commission départementale
de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers du Bas-Rhin,
Le Directeur Départemental des Territoires
du Bas-Rhin


Renaud LAHEURTE